



Ludothèque Cœur de Savoie
04.79.25.74.54
ludothèque@cc.coeurdesavoie.fr
www.ludothequecoeurdesavoie.fr

REGLEMENT INTERIEUR

La ludothèque se compose d'une **ludothèque fixe** à Valgelon-La Rochette et d'une **ludothèque itinérante** : le Ludo'bus.

Ce règlement intérieur est commun à ces différents espaces.

Le terme ludothèque désigne dorénavant, sauf précision explicite, ces deux espaces.

La ludothèque est un service public proposé par la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

C'est un **lieu de rencontres et d'échanges intergénérationnels et interculturels**, de **jeux sur place** (Valgelon-La Rochette) et un **service de prêt**. De par sa configuration, le Ludo'bus est un espace de prêt et de retour de jeux.

Animée par une équipe de professionnels, elle offre à toute personne qui le souhaite des espaces autour du jeu sous toutes ses formes. Elle propose aussi des activités complémentaires sous forme d'animations.

Tous les usagers s'engagent à respecter ce présent règlement.

ARTICLE I : modalités d'adhésions

L'accès à la ludothèque est libre et ouvert à tous. L'**adhésion** est obligatoire uniquement pour **emprunter des jeux** ainsi que pour les enfants de plus de 10 ans venant seuls. Pour adhérer, vous devez remplir un formulaire (disponible sur le site www.ludothequecoeurdesavoie.fr).

Un numéro d'adhérent vous sera remis.

L'adhésion est valable **1 an, de date à date**. Le paiement se fait par chèque libellé à l'ordre de Régie administration générale ou en espèces.

Tarif des adhésions (<i>délibération du 12 décembre 2019</i>)		Prêt
Particulier de Cœur de Savoie	19€	4 jeux / 4 semaines
Particulier extérieur à Cœur de Savoie	22€	4 jeux / 4 semaines
Collectivité, professionnel ou association de Cœur de Savoie	40€	10 jeux / 8 semaines
Collectivité, professionnel ou association extérieure à Cœur de Savoie	50€	10 jeux / 8 semaines

L'adhésion collectivité permet de bénéficier des services de la ludothèque, sous la responsabilité d'une personne ressource nommément déterminée.

Lors de l'adhésion, la collectivité ou l'association doit présenter un bon de commande ou la fiche d'adhésion signée et tamponnée par un responsable (maire/président/...).

Une facture sera envoyée après votre adhésion si vous en faites la demande.

Les services gérés en direct par la Communauté de Communes ont un accès gratuit à la Ludothèque et s'engagent à respecter le règlement intérieur de la ludothèque.

Une fois l'adhésion enregistrée, vous pourrez créer votre espace adhérent sur notre site web avec le mail utilisé lors de votre inscription.

ARTICLE II : modalités de location (prêt et retour de jeu)

Les jeux prêtés sont complets, conformes et en bon état de fonctionnement.

Si vous constatez qu'un des jeux est incomplet ou abîmé, vous devez nous faire un mail dès le retour chez vous si possible accompagné d'une photo. De même, vous devez vérifier (et nettoyer selon les cas) le contenu avant de rendre le jeu. Merci de ne pas effectuer vous-même les réparations sauf si cela est convenu avec les ludothécaires.

Les prêts et les retours se font jusqu'à dix minutes avant la fermeture.

Les prêts et retours peuvent se faire de manière indifférenciée à Valgelon-La Rochette ou dans le Ludo'bus **sauf pour les jeux géants** (voir ci-dessous).

Vous pouvez avoir accès à un espace adhérent qui vous donne la liste des jeux que vous avez empruntés, ceux en cours, les dates de retour ainsi que la validité de votre adhésion.

Cet espace adhérent offre la possibilité de consulter le catalogue de la ludothèque et éventuellement de réserver des jeux en spécifiant les points de retrait.

Les piles ne sont pas fournies.

1. Particulier

Les particuliers peuvent emprunter 4 jeux pour 4 semaines (maximum). Sur la période estivale, la durée des prêts est de 8 semaines.

2. Associations et collectivités

Les associations ou collectivités peuvent emprunter **10 jeux** (par service pour les collectivités) pour une durée de **8 semaines** (maximum).

Il y a la possibilité de prêter plus de jeux sur une courte durée (5 jours) pour une manifestation particulière. Il est impératif de prendre contact pour ces demandes spécifiques.

Pas de prêt longue durée tant qu'il y a la gomme nouveauté sur le jeu.

3. Prêts de jeux géants ou jeux en bois

La liste disponible sur le site www.ludothequecoeurdesavoie.fr ou à la ludothèque.

Pour ces jeux, la réservation et la prise de rendez-vous pour le prêt et le retour sont **obligatoires**. Le prêt (et le retour) s'effectue uniquement sur le site de Valgelon-La Rochette.

Votre adhésion vous permet d'emprunter **7 jeux par année civile**, pour une courte durée (cinq jours). En cas d'emprunt une deuxième fois dans l'année, vous pouvez emprunter des jeux géants pour un coût de 2€ par jeu. (*délibération du 12 décembre 2019*).

4. Retour des jeux

Vous pouvez rendre indifféremment à la Ludothèque à Valgelon-La Rochette ou dans le Ludo'bus. Le retour des jeux se fait uniquement lors des permanences dédiées.

Les ludothécaires vérifient tous les jeux (sauf les puzzles de + de 300 pièces pour lesquels on vous demande une photo du puzzle fini).

Le jeu devra être rendu **complet** (suivre et respecter les listings), **propre et rangé** soigneusement dans son emballage. Ne pas oublier de ramener, les pochettes et les sachets en plastique, les boîtes contenant les petites pièces et les règles des jeux. Merci de **ne pas effectuer vous-même les réparations** sauf si cela est convenu avec les ludothécaires.

Si le jeu est abimé ou qu'il manque des pièces, il est indispensable de le signifier auprès des ludothécaires lors du retour.

5. Retard

Les retards impactent les autres adhérents qui attendent le jeu ou qui l'ont réservé.

Tout retard fera l'objet d'un mail de relance précisant que le jeu doit être retourné sous 1 semaine.

1 semaine de retard : mail de rappel

Moins de 3 semaines de retard : 0.50 € par jeu (*délibération du 12 décembre 2019*)

Plus de 4 semaines de retard après le mail sans retour de votre part : envoi d'une **facture** indiquant le prix du jeu.

Si les retards sont abusifs et répétitifs, les ludothécaires peuvent refuser de nouveaux prêts. En cas de fermeture d'une semaine ou plus, ces semaines-là ne comptent pas dans le calcul.

6. *Détérioration du jeu*

Tout **jeu perdu ou rendu inutilisable** suite à une utilisation intempestive (exclusion faite d'un défaut de fabrication ou de l'usure normale constatée par les ludothécaires), devra être **remplacé ou remboursé** (voir barème ci-dessous). Toute **pièce constatée manquante** devra être rapportée par l'adhérent dans un délai de 3 semaines. Si la pièce est rapportée au-delà de ce délai, cela impliquera une amende de 0,50 €. (*Délibération du 12 décembre 2019*)

En cas de pièces manquantes ou de retard, le prêt n'est plus autorisé jusqu'à soit la restitution des pièces, soit le paiement de l'amende forfaitaire, soit le rachat du jeu.

Les ludothécaires peuvent vous prêter à nouveau le jeu inutilisable pour que vous le complétiez chez vous dans les plus brefs délais.

Barème de remboursement des jeux : (*délibération du 12 décembre 2019*)

Jeux hors d'usage ou non rendu (la perte ou la détérioration de pièces de jeu sera au cas par cas)

Possibilité de racheter soi-même le jeu.

Pénalité :

- Jeu de -1 an : Valeur d'achat
- Jeu de -2 ans : Valeur d'achat -10%
- Jeu de -3 ans : Valeur d'achat -20%
- Jeu de -4 ans : Valeur d'achat - 30%
- Jeu de + de 5 ans : 50 % de la valeur d'achat

Le paiement des amendes ou pénalités s'effectue par chèque à l'ordre de régie administration générale ou par espèces.

Si les détériorations ou les pertes sont abusives et répétitives, les ludothécaires peuvent refuser de nouveaux prêts.

ARTICLE III : savoir- vivre à la ludothèque

A la ludothèque, l'accueil est assuré par des professionnels. Les **enfants restent sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs** même pendant les temps d'animation.

La ludothèque est un espace de jeu où chacun doit avoir un **comportement respectueux** envers autrui et envers le matériel.

La ludothèque à Valgelon-La Rochette est aménagée pour permettre à tous de jouer sur place dans les deux salles dédiées. C'est un moment de convivialité et de partage. Avant votre départ, il est impératif de remettre à leur place les jeux ou jouets selon les consignes des ludothécaires.

Dans la salle petite enfance (salle du fond), **les jeux sont installés** par types de jeux et d'autres jeux sont, si besoin, dans les deux placards en accès libre.

Tous les **autres jeux doivent être demandés aux ludothécaires**. Les **accompagnateurs** seront **vigilants** sur ce point.

Pour des raisons d'hygiène :

- il est interdit d'aller dans la salle petite enfance (salle du fond) avec des chaussures.
- il est interdit de manger et de boire dans la ludothèque, excepté près du « coin café/thé ».

La ludothèque est ouverte à tous. Jusqu'à dix ans, l'enfant est obligatoirement accompagné par une personne adulte responsable. Pour les enfants de plus de dix ans, les responsables doivent être à jour de leur adhésion et avoir précisé sur la fiche d'inscription que l'enfant peut venir seul.

Droit à l'image : des photos peuvent être prises par les ludothécaires. Elles peuvent être utilisées pour ses supports de communication, site internet ou bilan... Si vous ne souhaitez pas être photographié, il est impératif de le noter sur votre fiche d'adhésion.

ARTICLE IV : Animations

Les modalités de participations aux animations sont précisées pour chaque évènement.

ARTICLE V : Communication

Il est important de nous communiquer une adresse mail et téléphone valide car nous échangeons principalement par ce biais. Cette adresse mail est indispensable pour créer votre espace adhérent.

Toutes les informations sur la ludothèques sont sur le site www.ludothequecoeurdesavoie.fr (animations, document d'adhésion, liste des jeux géants, horaires ...).

Un catalogue de jeu est également en ligne à la même adresse.

ARTICLE VI : SUSPENSION / RESILIATION

En cas de manquement au règlement intérieur, les sanctions peuvent aller de l'interdiction d'emprunter des jeux jusqu'à la radiation sans qu'aucune demande de remboursement puisse être exigée.